

Classes d'usages	Commerce artériel	C2		•					
	Industrie légère	I1	•						
	Industrie moyenne	I2	•						
	<b>USAGES SPÉCIFIQUES</b>								
	Usages spécifiquement permis		(1)						
	Usages spécifiquement exclus			(2)					
	Usages conditionnels								

Bâtiment principal	<b>STRUCTURE</b>								
	Isolée		•	•					
	Jumelée								
	En rangée								
	Ensemble intégré								
	<b>MARGES</b>								
	Avant (principale) (m)	min.	10	10					
	Avant secondaire (m)	min.							
	Latérales (m)	min.	5	5					
	Latérales (m) total/min								
	Arrière (m)	min.	6	10					
	Entre les bâtiments (m)	min.							
	<b>DIMENSIONS ET SUPERFICIES</b>								
	Largeur (m)	min.							
	Superficie d'implantation (m2)	min.	1200	900					
	Superficie de bâtiment (m2)	max.							
	Hauteur en étage	min.	1	1					
	Hauteur en étage	max.	2	2					
	Hauteur (m)	min.							

Rapports	Logement/bâtiment	min.						
	Logement/bâtiment	max.						
	Coefficient d'occupation du sol	min.						
	Coefficient d'occupation du sol	max.						

Terrain	Superficie (m2)	min.	2000	2000				
	Superficie terrain donnant sur plus d'une rue (m2)	min.						
	Largeur (m)	min.	30	30				
	Largeur terrain donnant sur plus d'une rue (m2)	min.						
	Profondeur (m)	min.	45	45				

Dispositions spéciales	PIIA		•	•				
	PPCMOI							
	Zone inondable							
	Zone sujette à mouvements de terrain							
	Autres		(3) (5) (7)	(3) (5)				

Notes	(1) 3861 : Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage. Le nombre maximal d'établissements exerçant cet usage est fixé à un pour l'ensemble de la zone.								
	(2) 582 : Établissement où l'on sert à boire. Les services culturels, récréatifs et de loisirs associés au groupe C2 (tels que définis au chapitre 3, règlement 438).								
	(3) Tout entreposage extérieur est prohibé dans la zone.								
	(4) Abrogé								
	(5) Assujetti aux dispositions section 4 du chapitre 8, Règlement zonage no. 438								
	(6) Abrogé								
	(7) Assujetti aux dispositions sous-section 6.1 du chapitre 11, Règlement zonage no. 438								

